



Rue du Cloître – 77720 Champeaux
Tel 01 60 66 96 47
Email : secretariat@sirpacsm.fr

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Convocation le :

10 mars 2025

Délibération :

2025-03-07

**HORAIRES ECOLE ET
TRANSPORTS SCOLAIRES 2025-
2026**

Annexes : -

Pages : 3

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2025-03-07

L'an deux-mil-vingt-cinq, le lundi 24 mars, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;

Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;

Madame Véronique LANGRY, représentant d'Andrezel ;

Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;

1

Etaient Absents excusés :

Madame Candice BOYER, représentant d'Andrezel ;

représentée par monsieur Bruno REMOND ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Véronique LANGRY est désignée secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1111-1 à L 1111-3 ;

Considérant les effectifs des écoles pour l'année scolaire 2025-2026 ;

Considérant les nécessités de services ;

Entendu le rapport de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP qui propose les horaires suivants pour l'année scolaire 2025-2026 ;

Horaires des écoles :

	Matin			Après-midi		
	Ouvertures des portes	Début de classe	Fin de classe	Ouverture des porte	Début de classe	Fin de classe
Andrezel	8h45	8h55	12h15	13h45	13h55	16h35
Champeaux mater	8h20	8h30	11h30	13h15	13h25	16h25
Champeaux élém	8h30	8h40	12h05	13h35	13h45	16h20
St-Méry	8h20	8h30	11h55	13h25	13h35	16h10

Horaires des transports matin et soir :

Trajet Matin	
Arrêts	Horaires
Andrezel – Mainpincien	7h50
Andrezel-Le Truisy bourg	7h54
Andrezel – Le Truisy serres	8h00
Andrezel Elémentaire	8h05
Champeaux Elémentaire	8h10
Champeaux Maternelle	8h15
Saint-Méry Elémentaire	8h20
Champeaux Maternelle	8h30
Champeaux Elémentaire	8h35
Andrezel Elémentaire	8h45

Trajet Soir	
Arrêts	Horires
Champeaux Maternelle	16h05
St-Méry Elémentaire	16h10
Champeaux Elémentaire	16h20
Champeaux Maternelle	16h25
Andrezel Elémentaire	16h35
Andrezel Truisy serres	16h41
Andrezel Truisy bourg	16h45
Andrezel Mainpincien	16h51
Champeaux Elémentaire	17h05
Champeaux Maternelle	17h10
St-Méry école	17h15

2

Horaires des transports du midi :

Midi – aller	
Arrêts	Horaires
Andrezel Elémentaire	11h45
St-Méry Elémentaire	11h55
Champeaux Mater/Cantine	12h02
Champeaux Elémentaire	12h06
Andrezel Elémentaire	12h15
Champeaux Mater/Cantine	12h30
St-Méry Elémentaire	12h40
Champeaux Mater/Cantine	12h50

Midi - retour	
Arrêts	Horires
Andrezel Elémentaire	13h00
Champeaux Elémentaire	13h10
Champeaux Mater/Cantine	13h15
St-Méry Elémentaire	13h25
Champeaux Elémentaire	13h35
Champeaux Mater/Canti	13h40
Andrezel Elémentaire	13h50

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les horaires pour les écoles et les transports scolaires.

Fait et délibéré en séance,

Le 24 mars 2025,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOËT,


* Syndicat *
Regroupement pédagogique
Président du SIRP,